

SESSION DU 12 DÉCEMBRE 2016

RAPPORT N° AME 5

■ DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE TERRITOIRES

■ DIRECTION APPUI AUX TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT

9360

2 - Mission Aménagement

21- Appui aux territoires

Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a confirmé tout au long de l'année 2016 son engagement solidaire auprès des territoires, à travers l'élaboration du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public, à travers son soutien à la profession agricole qui traverse une crise structurelle profonde, à travers le déploiement rapide et en une seule phase de la fibre optique accessible pour tous et partout, la résorption des zones blanches de téléphonie mobile, à travers la délégation par l'Etat des « Aides à la pierre » et la définition d'une politique de l'habitat adaptée aux besoins des territoires et des habitants.

Cet engagement se caractérise aussi par la confirmation d'une étroite coopération avec les collectivités locales et les acteurs associatifs, avec les services de l'Etat pour accompagner le développement local en articulant les priorités des territoires avec le projet départemental.

Les enjeux, les principes, les orientations, les objectifs et la déclinaison opérationnelle et financière de cette coopération renouvelée et des priorités de notre projet départemental s'expriment à travers les Contrats Territoires Solidaires (CTS) adoptés par l'assemblée départementale en juin 2016.

Ainsi, l'année 2016 a marqué le démarrage des CTS et accompagné les engagements précédents du Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD) et du dispositif transitoire 2015, pour un accompagnement financier total de près de 19 Millions d'euros au titre de l'appui aux territoires.

Ce rapport décline pour l'année 2017, les moyens, attribués aux six CTS, à l'ingénierie territoriale et à la définition du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Contrat Territoires Solidaires

L'enveloppe de crédits affectée au CTS est de 60 M€ sur la période 2016-2021 se décomposant comme suit :

- 36 M€ en investissement,
- 24 M€ en fonctionnement.

INVESTISSEMENT

Les fonds d'investissement se répartissent entre l'appui aux projets territoriaux et le soutien solidaire aux communes (soutien aux communes rurales et urbaines les plus fragiles, politique de renouvellement urbain, soutien après-mines).

Sur la base de 36 M€, l'enveloppe en investissement se décompose ainsi sur la durée du contrat :

Soutien aux territoires fragiles	13 M€
Appui aux projets territoriaux	23 M€
Total investissement	36 M€

- Soutien aux Territoires Fragiles décomposé comme suit :

- soutien aux communes fragiles rurales et urbaines éligibles : 6 M€,
- politique de renouvellement urbain : 6 M€,
- soutien après-mines : 1 M€.

Il est proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 984 730 € en 2017 pour l'ensemble du fonds "soutien aux territoires fragiles" :

- soutien aux communes fragiles rurales et urbaines éligibles : 564 730 €,
- politique de renouvellement urbain : 360 000 €,
- soutien après-mines : 60 000 €.

- Appui aux Projets territoriaux

Il a été créé une autorisation de programme de 23 M€ sur la durée des Contrats Territoires Solidaires destinée à financer les projets territoriaux, retenus sur la base de l'articulation entre priorités départementales et territoriales au sein de chacun des territoires hors métropole.

Pour 2017, une somme de 2 588 270 € est proposée en crédits de paiement sur ce programme.

FONCTIONNEMENT

• *Animation Territoriale*

L'autorisation d'engagement pour l'animation territoriale s'élevait à 24 M€ sur la durée du contrat. Il a été décidé d'augmenter cette autorisation de 318 000 € par an sur la période 2017-2021, soit une autorisation de programme 25 590 000 €.

Il vous est proposé d'inscrire en 2017 un crédit de paiement de 4 318 000 M€ sur le programme P223.

• *Ingénierie territoriale*

Le CTS s'appuie fortement sur l'ingénierie territoriale qui sera mobilisée pour accompagner les projets initiés par nos partenaires. A ce titre, l'établissement public administratif (E.P.A.) Meurthe et Moselle Développement 54 (MMD54) apporte aux collectivités et aux EPCI adhérents une assistance d'ordre technique dans les domaines suivants :

- accompagnement de projets complexes,
- assistance administrative et financière,
- assistance technique,
- animation.

Pour 2016, le bilan est de 34 demandes traitées, 22 dossiers ayant fait l'objet d'une convention pour près de 161 collectivités adhérentes. Des interventions dans les domaines de la voirie, de l'aménagement urbain, de la gestion patrimoniale de la voirie ou encore les plans de circulation sont opérationnelles depuis l'année 2016 pour répondre aux sollicitations croissantes des communes.

Dans le cadre de cette montée en charge de MMD 54, la subvention d'équilibre du département prévue par convention (convention de mise à disposition de locaux, de matériel et de moyens humains et convention pour le versement de la participation départementale) permet de couvrir le coût des personnels mis à disposition et du directeur, non intégralement compensés par les recettes de prestations d'ingénierie. Celle-ci est estimée à 246 000 € pour l'année 2017 à inscrire sur le programme P381.

- ***Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)***

L'un des critères de priorisation des projets accompagnés dans les CTS sera, dans une logique de solidarité avec les hommes et avec les territoires, de fournir un accès satisfaisant des Meurthe-et-Mosellans à des services au public.

La Loi NOTRe a instauré un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public élaboré conjointement par l'État et le Département, en associant les EPCI.

Le schéma définit pour 6 ans un programme d'actions :

- pour renforcer l'offre de services dans les zones en déficit d'accessibilité et/ou de services,
- pour développer les mutualisations des services afin de maintenir ou développer une offre de service de proximité sur l'ensemble du territoire.

L'élaboration du Schéma devrait s'achever fin 2016, avant d'être approuvée par le Département et arrêtée par le Préfet au premier semestre 2017.

La mise en œuvre du programme d'actions doit donc débuter en 2017.

Ce programme se déclinera à minima de deux façons :

- par de l'aide financière directe aux projets correspondants aux enjeux du Schéma, via le CTS ;
- par l'animation globale et départementale du Schéma : mise en place d'un comité de suivi, outils de pilotage et de suivi des actions, animation de groupes de travail thématiques, outils d'information et de communication auprès de la population pour améliorer l'accessibilité des services au public (ex : mise en place d'un portail Internet dédié, élaboration d'une application smartphone).

Afin de mettre en œuvre ce deuxième volet, un montant de 20 000 € en fonctionnement est proposé au BP 2017.

Contrat territorialisé de développement durable

INVESTISSEMENT

Conformément aux modalités définies lors de la session du 20 juin 2011 et afin de procéder aux paiements qui seront sollicités en 2017 pour les dossiers en cours, il est proposé d'inscrire 4 747 000 € en crédits de paiement sur les différents programmes respectifs.

Dispositif transitoire d'appui aux territoires

Ce dispositif a été adopté par l'assemblée départementale en février 2015 afin d'apporter un soutien exceptionnel à l'investissement des collectivités locales pour l'année 2015. Une autorisation de programme de 2 700 000 € a été votée, se répartissant à hauteur de 2 300 000 € en faveur des communes rurales et urbaines, et à hauteur de 400 000 € pour l'amorçage de projets structurants.

Aussi, pour permettre le paiement des derniers dossiers en cours, il vous est proposé d'inscrire 238 000 € de crédits de paiement sur le programme P291.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Mercredi 14 Décembre 2016** est ouverte à 09 H 15, sous la présidence de M. Mathieu KLEIN.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de M. HARMAND Alde et Mme LUPO Rosemary, qui avaient donné respectivement délégation de vote à Mme PILOT Michèle et M. CORZANI André.

DELIBERATION

RAPPORT N° 5 - 2 - MISSION AMÉNAGEMENT - 21- APPUI AUX TERRITOIRES

Mme BEAUSERT-LEICK, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 5 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées, prend acte des éléments de présentation budgétaire et précise que les inscriptions budgétaires correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2017.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
Mission	Aménagement		
Pol. Sect.	Appui aux territoires	14 020 359	11 043 000
	Contrats Territoires Solidaires	800 000	3 573 000
Programme CTS	P223 - 223 - Contrats Territoires Solidaires		
	<i>dont Soutien aux communes fragiles</i>	400 000	564 730
	<i>dont Appui aux projets territoriaux</i>	400 000	2 588 270
	<i>dont Soutien après-mines</i>	0	60 000
	<i>dont Soutien quartiers urbains fragiles</i>	0	360 000
	Soutien aux priorités locales	5 867 774	2 485 000
Programme CTDD	P211 - 211 Dotation communale d'investissement	3 074 126	1 750 731
	P212 - 212 Dotation intercommunale d'investissement	934 736	698 021
	P213 - 213 Dotation de solidarité	1 858 912	36 448
	Soutien aux projets territoriaux	5 736 226	4 747 000
	P221 - 221 Dotation d'appui aux projets de territoire-Investissement	5 736 226	4 747 000
	Nouveau dispositif d'appui aux territoires	1 616 359	238 000
Programme	P291 - 291 Nouveau dispositif d'appui aux territoires	1 616 359	238 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
204	Subventions d'équipement versées	14 010 359	11 043 000
21	Immobilisations corporelles	10 000	
TOTAL		14 020 359	11 043 000

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
Mission	Aménagement		
Pol. Sect.	Appui aux territoires	4 486 172	4 584 000
Programme CTS	Contrats Territoires Solidaires	4 000 000	4 318 000
	P 223 - Contrats Territoires Solidaires - Animation territoriale	4 000 000	4 318 000
	P 381 - Contrats Territoires Solidaires - <i>Ingénierie territoriale Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité au service public</i>	295 000	266 000 246 000 20 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
011	Charges à caractère général	90 319	30 000
014	Atténuations de produits		121 000
65	Autres charges de gestion courante	4 395 853	4 433 000
TOTAL		4 486 172	4 584 000

--ooOoo--

Lors du vote correspondant les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent voter contre.

Cette délibération est adoptée à la majorité :

- 18 voix contre
- 28 voix pour

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE
LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL,

The image shows the official seal of the Meurthe-et-Moselle Departmental Council, which is circular and contains a central emblem with a figure and a building. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Klein'.

Mathieu KLEIN